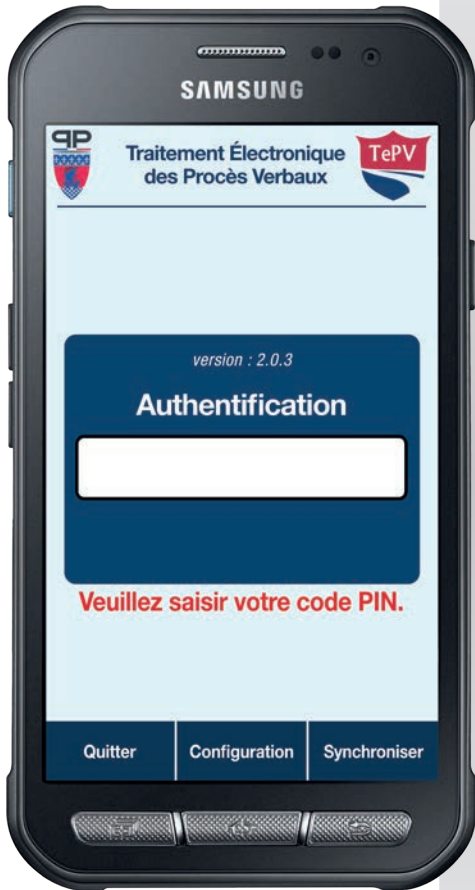




LE SMARTPHONE AU SERVICE DE LA VILLE



Wifi, 4G, NFC



Indice de protection élevé (IP67)



Écran tactile



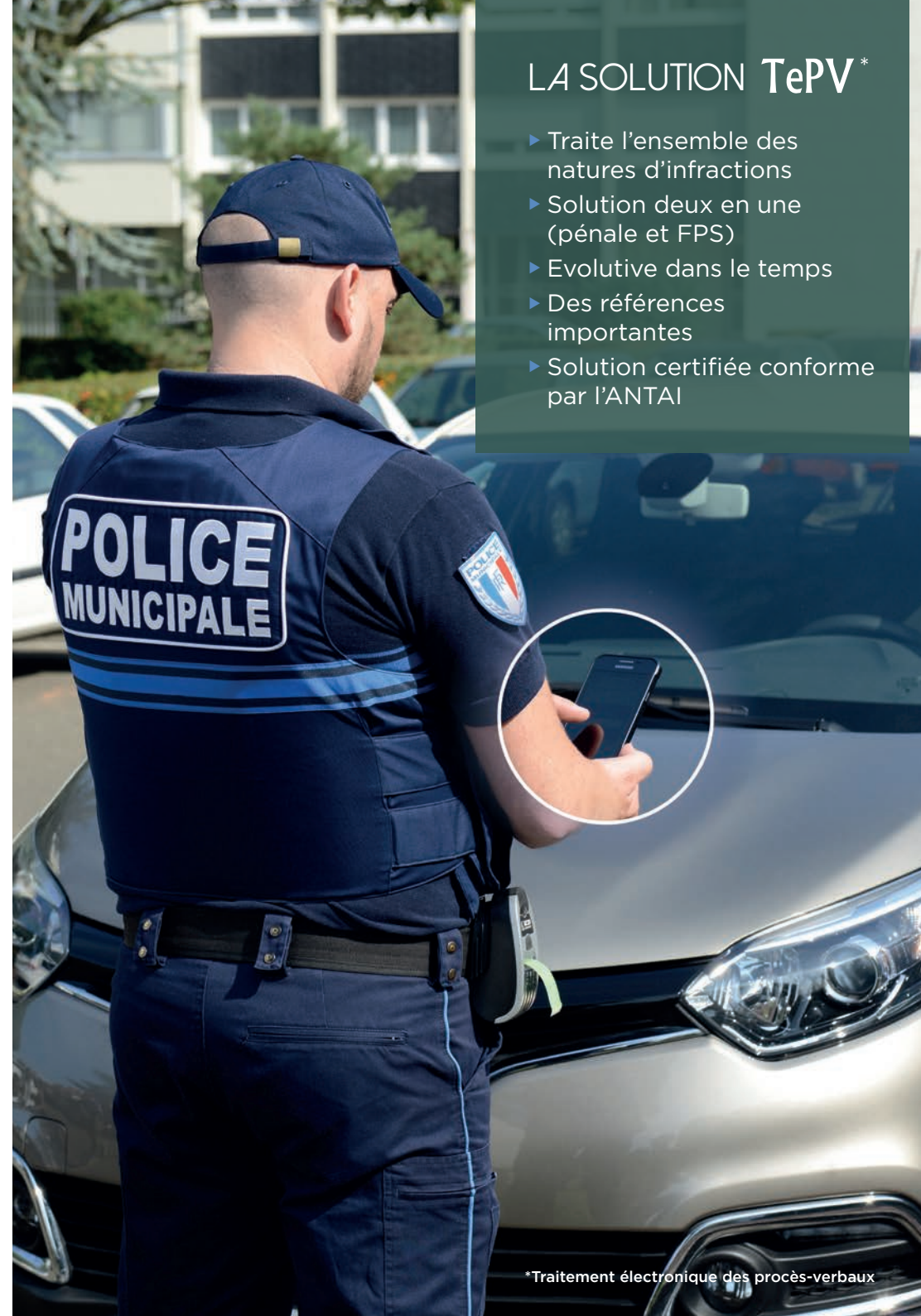
Ecran 5''



Lampe torche

LA SOLUTION TePV*

- ▶ Traite l'ensemble des natures d'infractions
- ▶ Solution deux en une (pénale et FPS)
- ▶ Evolutive dans le temps
- ▶ Des références importantes
- ▶ Solution certifiée conforme par l'ANTAI



IER-INDESTAT



VERBALISATION ÉLECTRONIQUE & FORFAIT POST-STATIONNEMENT

*Traitement électronique des procès-verbaux



DÉCENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT : SEREZ-VOUS PRÊT AU 1^{ER} JANVIER 2018 ?



Dans quelques mois, l'amende pénale pour défaut ou insuffisance de paiement du stationnement en voirie disparaîtra et sera alors remplacée par le Forfait de Post-Stationnement dit FPS. Cette nouvelle redevance domaniale permettra aux communes et autres EPCI d'avoir une totale maîtrise quant à leur politique de stationnement.

Notre mission : vous accompagner



QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT ?

- ▶ Adaptation des textes réglementant le stationnement : modification des arrêtés du maire et des décisions de l'organe délibérant,
- ▶ Choix de l'une des deux options de gestion du FPS : ticket FPS sur véhicule ou délivrance du FPS par l'ANTAI,
- ▶ Mise à niveau des matériels (bornes et PDA quand utilisés) dont à minima les logiciels (prise en compte du principe du FPS),
- ▶ Création d'un système de gestion et de suivi du FPS, des RAPO et des paiements (en interne ou externalisé),
- ▶ Obligations d'informations réglementaires (nouveaux barèmes, FPS, mentions sur le justificatif de paiement et l'avis, zonage si évolution).

METTRE EN OEUVRE LA RÉFORME PASSE AUSSI PAR LE CHOIX D'UN PRESTATAIRE DE QUALITÉ

Au travers de la solution de verbalisation électronique TePV, nous accompagnons au quotidien plusieurs dizaines de collectivités dans leur mission de sécurisation et de veille au respect des règles d'usage de l'espace public.

Notre expertise en matière de verbalisation électronique a naturellement évolué vers de nouveaux enjeux, au premier rang desquels la décentralisation du stationnement payant, avec l'arrivée d'une offre complète de gestion des FPS.

ERGONOMIE	ÉVOLUTIVITÉ	SÉCURITÉ
<p>Faire gagner du temps</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des interfaces agents épurées et simples d'utilisation ▶ Des applications intuitives pour faciliter l'adoption par les usagers 	<p>S'adapter au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'intégration dans le temps des évolutions réglementaires ▶ Une solution modulable selon la situation de chaque ville 	<p>Protéger les données</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une architecture d'hébergement à haute disponibilité et redondante ▶ La confidentialité garantie par le stockage sécurisé en France

De surcroît, nous accompagnons l'ANTAI dans la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le support du système national de gestion des FPS, sur lequel les quelque 800 collectivités éligibles à la réforme seront, à terme, amenées à se connecter.

Pouvoir compter sur un partenaire de qualité et engagé, est assurément le meilleur atout d'une ville face à l'enjeu majeur que représente la réforme du stationnement payant.

NOTRE ATOUT : VOUS APPORTER SATISFACTION ET SÉRÉNITÉ AU TRAVERS D'UNE SOLUTION "CLÉS EN MAINS"

Un grand nombre de paramètres sont à considérer pour permettre la transition de l'amende pénale vers le forfait de post-stationnement. Cette réflexion a conduit nos services à construire et proposer une solution clés en mains, couvrant l'ensemble des besoins en matière de verbalisation, de contrôle du stationnement et de suivi d'activité(s). Ainsi, il n'aura jamais été aussi facile pour nous de faire évoluer votre système existant vers un outil à la pointe de la législation - tant technique que réglementaire.

